

Candidature

Programme	Erasmus+
Type d'action	KA120-SCH - Accreditation Erasmus dans l'enseignement scolaire
Appel	2022
Session	Session 1

Table des matières

Information Générales.....	3
Organisme candidat.....	4
Collège JF KENNEDY (E10310714).....	4
Informations générales.....	5
Plan Erasmus : Objectifs.....	9
Plan Erasmus : Activités.....	16
Plan Erasmus : Standards de qualité.....	17
Plan Erasmus : Gestion.....	20
Annexes.....	23
Liste de vérification.....	24
Historique.....	25

Information Générales

Bienvenue sur le formulaire de candidature à l'accréditation Erasmus du secteur de Enseignement scolaire

Avant de commencer à rédiger votre dossier de candidature, vous devez lire la section dans le Guide du Programme Erasmus+ qui décrit les règles des accréditations Erasmus+. Merci de prêter attention à:

- Les règles du contenu original et des droits d'auteur: votre candidature doit être rédigée par votre organisme. Il est formellement interdit de payer d'autres organismes ou individus externes pour rédiger la candidature pour votre compte.
- Les critères d'éligibilité: veuillez lire les critères attentivement et consulter le site de l'Agence Nationale pour vérifier que votre organisme est éligible pour le secteur choisi (enseignement et formation professionnels, enseignement scolaire, éducation des adultes). Si vous n'êtes pas certain du secteur pour lequel vous êtes éligible, vous devez prendre contact avec votre Agence Nationale pour conseil.

En plus de ce qui est mentionné plus haut, vous pourriez juger utile de lire la section du Guide du Programme concernant les projets de mobilités accrédités. Cette section décrit la modalité selon laquelle vous recevrez votre financement si votre demande d'accréditation est approuvée.

Le Guide du Programme Erasmus+ est disponible sur le site Europa : [lci](#)

La liste des Agences Nationales est également disponible sur le site Europa : [lci](#)

Avant de commencer à rédiger votre dossier de candidature, nous vous invitons à lire le dossier de candidature dans son intégralité, pour mieux appréhender sa structure et l'interconnexion entre les différentes sections. Dans le Guide du Programme, vous pouvez consulter les critères d'éligibilité qui seront utilisés pour l'évaluation de votre candidature - vous devez les garder en tête pendant la rédaction de vos réponses.

Chaque candidature à l'accréditation ne couvre qu'un seul secteur (enseignement scolaire, éducation des adultes ou l'enseignement et la formation professionnels). Si vous souhaitez postuler pour plusieurs secteurs, vous devrez soumettre des candidatures séparées. Il n'est pas permis de soumettre plusieurs candidatures pour le même secteur.

Les candidats retenus pour l'accréditation Erasmus bénéficieront d'un accès simplifié aux possibilités de financement de l'Action Clé 1 dans leur secteur pendant la durée de validité de l'accréditation, sous les conditions définies dans les Règles applicables de la candidature du présent appel et dans les appels à propositions annuels publiés par la Commission européenne.

Secteur	Enseignement scolaire
Agence nationale	FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation
Langue utilisée pour remplir le formulaire	Français

Type d'accréditation

Quel type d'accréditation Erasmus souhaitez-vous demander ?	Accréditation pour un organisme individuel
---	--

Veuillez noter que vous ne pouvez pas soumettre des candidatures séparées en tant qu'organisme individuel et en tant que coordinateur d'un consortium de mobilité dans le même secteur. Les coordinateurs de consortium de mobilité sont autorisés à organiser eux-mêmes des activités de mobilité, et il n'est donc pas nécessaire de soumettre deux types de candidatures.

Organisme candidat

Pour compléter cette rubrique, vous aurez besoin du numéro d'identification de votre organisme (OID). Depuis 2019, le numéro d'identification de l'organisme a remplacé le code d'identification du participant (PIC) comme identifiant unique pour les actions gérées par les agences nationales Erasmus+.

Si votre organisme a déjà participé à Erasmus+ avec un code PIC, un OID lui a été attribué automatiquement. Dans ce cas, vous ne devez pas réenregistrer votre organisme. Suivez ce lien pour trouver l'OID qui a été attribué à votre PIC : [Plateforme d'enregistrement des organismes \(ORS\)](#)

Vous pouvez également vous rendre sur cette même page pour enregistrer un nouvel organisme qui n'a jamais eu de code PIC ou de code OID, ou bien pour mettre à jour des informations existantes concernant votre organisme.

Collège JF KENNEDY (E10310714)

OID de l'organisme candidat	Nom légal	Pays
E10310714	Collège JF KENNEDY	France

Détails de l'organisme candidat

Nom légal	Collège JF KENNEDY
Pays	France
Région	Pays de la Loire
Ville	Allonnes
Site web	

Informations générales

Il s'agit d'une rubrique très importante. En donnant des réponses informatives et précises, vous permettrez aux personnes qui évalueront votre candidature de comprendre votre contexte et vos intentions. Une bonne rédaction de ces informations générales vous aidera également à répondre aux questions de la deuxième partie de la candidature.

Veillez garder à l'esprit que le programme est ouvert à de nombreux types d'organismes dans toute l'Europe. Ce formulaire de candidature est conçu pour s'adresser à tous ces organismes. De ce fait, certaines questions peuvent vous sembler évidentes ou inutiles. Même si cela semble être le cas, il est très important que vous donniez des réponses claires et précises. Veillez à lire attentivement les questions et à répondre à toutes les sous-questions. Si certaines sous-questions ne sont pas pertinentes pour votre organisme, indiquez-le explicitement.

Si vous postulez au nom d'un organisme d'une taille plus conséquente, comportant de nombreux départements ou services, il est important que vous décriviez clairement la structure de l'organisme dans son ensemble, et que vous expliquiez quelles parties de l'organisme travaillent dans le secteur couvert par cette candidature. Le secteur de la candidature est indiqué dans la rubrique "Information Générales" et peut être l'Education des adultes, l'Enseignement et la Formation Professionnels, ou l'Enseignement scolaire.

Profil de l'organisme

Les informations suivantes sont complétées et basées sur les informations fournies dans le numéro d'identification de votre organisme (OID de l'organisme candidat)

Votre organisme est-il un organisme public ?	Oui
Votre organisme est-il à but non lucratif ?	Oui

Veillez choisir le type de structure qui décrit le mieux votre organisme.

Type d'organisme	École/Institut/Centre scolaire - Enseignement général (niveau secondaire)
------------------	---

Veillez présenter brièvement votre organisme.

i. Quelles sont les activités principales de votre organisme (dans votre travail régulier, hors Erasmus+) ? Quel type de programmes d'apprentissage votre organisme offre-t-il ? Dans le cas où votre organisme offre plus d'un programme d'éducation, veuillez préciser lesquels de ces programmes font l'objet de cette candidature.

Le collège Kennedy est un EPLE situé à Allonnes dans le Sarthe, en périphérie proche du Mans. Son activité principale est l'enseignement et l'éducation des élèves. Le collège est classé en Réseau d'Education Prioritaire depuis de nombreuses années. La ville d'Allonnes est "Cité éducative" depuis 2019.

La diversité de nos élèves est grande ce qui amène à des problématiques diverses : En effet, nous accueillons des élèves habitants dans le REP, des élèves relevant de l'EGPA, des élèves en situation de handicap en ULIS, des élèves aux profils socio-culturels et économiques très variés. La problématique financière reste un frein à la mobilité pour beaucoup d'élèves de notre établissement.

Nous avons également une Section d'Excellence Sportive (SES) natation qui doit viser l'excellence sportive mais aussi scolaire chez nos élèves.

L'accréditation Erasmus+ permettrait de mieux répondre aux objectifs d'égalité, d'excellence et de bien-être du projet académique et cela pour tous les élèves.

ii. Avec quels profils et âges d'apprenants, travaillez-vous ?

Nos apprenants sont âgés de 11 à 16 ans. Nous comptons pour l'année 2022-2023 505 élèves. Les effectifs sont stables. Nous comptons 48,3% de filles pour 51,7% de garçons.

Nous accueillons des élèves aux profils spécifiques :

- 62 élèves en EGPA
- 13 élèves en ULIS
- 23 élèves sélectionnés au sein de notre Section d'Excellence Sportive de natation (SES)

La majorité des élèves provient de la ville d'Allonnes : 281. Nous comptons également 108 élèves de Spay et 45 d'Etival Lès Le Mans. 15% des élèves proviennent d'autres communes.

Les élèves provenant de familles aux CSP défavorisées sont de 52,1%. Il y a 39,3% de boursiers.

Les profils des apprenants nous contraignent à travailler avec une mixité scolaire importante, source de problématiques que nous détaillerons ultérieurement : inégalité des niveaux scolaires, enclavement et manque d'ambition des élèves, difficultés du vivre ensemble et nécessité pour les enseignants d'adapter leur pédagogie.

iii. Combien d'années d'expérience votre organisme a-t-il dans la mise en œuvre de ces programmes d'apprentissage ?

26

Veillez décrire la structure de votre organisme.

- Y a-t-il différents services ou départements au sein de votre organisme ? Si votre organisme travaille dans plusieurs secteurs de l'éducation et de la formation, veuillez expliquer quels services ou quels départements travaillent dans le secteur de cette candidature.
- Comment les activités de gestion et de pilotage sont-elles mises en place dans votre organisme ? Qui en sont les principaux responsables ?
- Si possible, veuillez inclure un organigramme dans les annexes de la candidature. Cela peut aider à rendre votre réponse plus courte et plus claire. Vous pouvez joindre votre organigramme ici : [Annexes](#)

Le collège est structuré selon l'organigramme joint en annexe.

☒ On distingue les services :

- Enseignement : 45 enseignants
- Administratif : Une Principale, une principale adjointe, une secrétaire
- Vie scolaire : une CPE et 6 AED
- 5 AESH
- Intendance : Un gestionnaire et une secrétaire d'intendance. En lien avec l'agent comptable du lycée Malraux.
- Infirmerie : Une infirmière partagée sur 2 collèges et les écoles primaires environnantes.
- Psychologue de l'EN : accompagnement à l'orientation des élèves.
- Une assistante sociale partagée sur deux collèges.
- Agents : propreté, maintenance, accueil et restauration.

☒ Le partage des responsabilités se fait de la façon suivante :

- La Principale : administration, gestion et évaluation des personnels, de l'orientation des élèves, relation avec le corps des inspecteurs, suivi des élèves, mesures disciplinaires, gestion Erasmus+.
- La Principale adjointe : gestion vie scolaire, emplois du temps des élèves et des professeurs, conseils pédagogiques, suivi des élèves.
- Équipe enseignante : professeur principal dans chaque classe. Deux référents RUPN. Des coordinateurs de disciplines. Deux référents culturels. Un coordinateur cycle 3. Quatre référents décrochage scolaire. Un coordinateur pour la section d'excellence sportive. Un coordinateur devoirs faits.
- Vie scolaire : suivi des élèves, lien avec les familles
- L'intendance : hygiène et sécurité, gestion comptable, gestion des agents.
- Les agents : restauration, propreté, maintenance, et accueil.

Quelle est la taille de votre organisme en termes de nombre d'apprenants et de personnel ? Si votre organisme travaille dans plus d'un secteur de l'éducation et de la formation, veuillez n'inclure que les apprenants et le personnel concernés par le secteur de cette candidature.

Nombre d'apprenants	505
Nombre d'enseignants	43
Nombre de personnes non enseignantes	32

Quels sont les besoins et les défis les plus importants auxquels votre organisme est actuellement confronté ? Comment votre organisme peut-il être amélioré au profit de ses apprenants ? Veuillez illustrer vos réponses par des exemples concrets.

Les besoins et les défis les plus importants auxquels notre établissement est actuellement confronté répondent à plusieurs problématiques :

- Comment faire réussir des élèves aux profils différents ?

En effet, nous accueillons au collège des élèves avec des niveaux scolaires différents (Evaluations nationales 6èmes). Dans une même classe, cette hétérogénéité s'ajoute à une hétérogénéité socio culturelle et parfois à une inclusion de public au profil spécifique (Egpa ou Ulis). Avec 52,1 % de CSP défavorisées et 39,3% de boursiers nous sommes confrontés à des situations difficiles qui nous empêchent de faire progresser pleinement tous nos élèves. Nous remarquons à chaque séjour scolaire (Angleterre, Espagne, séjour montagne...) que beaucoup trop d'élèves ne sont pas engagés dans les projets : difficultés financières, crainte de l'éloignement de la cellule familiale, manque d'ouverture vers le monde extérieur.

==> Le défi premier est de prendre en compte la diversité des élèves afin de favoriser la réussite de tous. Cet objectif s'inscrit dans le volet EGALITE du projet académique.

Grâce aux projets Erasmus+, et ses diverses mobilités, nous permettrons à plus d'élèves de bénéficier d'enseignements

nouveaux et innovants.

- Lutter contre l'enclavement et le manque d'ambition

Certains ne sortent pas de la ville et l'ouverture sur l'extérieur est rare. De nombreuses actions sont mises en place (rallye citoyen, rallye mobilité, sorties culturelles ...) mais nous constatons malgré tout que trop d'élèves ne parviennent pas à prendre des initiatives personnelles ou collectives.

A l'inverse, d'autres élèves sont demandeurs et veulent découvrir, apprendre. Le nombre d'inscrits aux différents clubs prouvent cela. Pour ces élèves il convient de leur permettre de renforcer leur engagement.

==>Le second défi est donc de susciter et encourager l'ambition des élèves.

Grâce aux projets Erasmus+, nous pourrions poursuivre nos actions sur la durée avec des projets de mobilité plus riches permettant aux élèves les plus « enclavés » de s'investir pour réussir.

Des projets Erasmus+ plus spécifiques pourraient accompagner les élèves les plus motivés et ainsi de répondre à l'objectif de l'EXCELLENCE du projet académique et garder de l'attractivité pour notre collège.

- Agir sur le climat scolaire : l'élève futur citoyen.

Beaucoup d'actions sont menées afin de permettre aux élèves de devenir de futurs citoyens mais nous sommes tout de même confrontés à des incivilités, des violences mêmes entre élèves. Certains parents peuvent être en opposition avec l'école. 1 h de séance en quinzaine sur les CPS est mise en place sur le niveau 6ème et 5ème, et 1h de parcours avenir en 4ème/3ème, des actions de promotion sur l'égalité filles- garçons, un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, conseils de Vie Collégienne, récompenses des mérites en fin d'année, formations élèves médiateurs, éco délégués...

==>Le troisième défi est de permettre à chaque élève de vivre sa scolarité dans un climat positif, basé sur la confiance, la bienveillance pour construire sa place dans la société. Le bien vivre ensemble est au cœur de cet objectif.

Les projets Erasmus+ permettraient d'obtenir des résultats meilleurs. A l'étranger les différences sont plus visibles par les élèves. De plus, vivre des expériences collectives entre pairs et avec d'autres jeunes de l'UE permettrait de partager des émotions, source de construction personnelle positive : être ensemble, faire ensemble, vivre ensemble et cela malgré les différences.

- Besoin collectif d'enrichir sa formation pour répondre aux nouveaux défis éducatifs et pédagogiques.

En effet, il nous apparait indispensable de continuellement se renouveler, expérimenter, comparer des méthodes d'enseignement différentes pour élargir nos compétences et compléter notre formation initiale.

==>Le quatrième défi est de former une équipe pluridisciplinaire à ces nouveaux enjeux.

Participation antérieure

Type d'action	Nombre de candidatures	En tant que candidat		En tant que partenaire ou membre d'un consortium	
		Nombre de projets subventionnés	Nombre de projets subventionnés	Nombre de candidatures	Nombre de projets subventionnés
Souhaitez-vous faire des commentaires ou ajouter des informations au résumé de la participation antérieure de votre organisme ?					
Non, car nous n'avons pas eu de participation antérieure de notre organisme avec Erasmus.					

Documents stratégiques

Pour compléter les réponses fournies ci-dessus, vous pouvez inclure des documents stratégiques pertinents pour appuyer votre candidature.

Une stratégie d'internationalisation ou un autre type de stratégie de développement de l'organisme est le type de document le plus pertinent que vous pouvez inclure. La stratégie peut être rédigée spécifiquement pour votre candidature à l'accréditation Erasmus, ou avoir un caractère plus général.

Les documents stratégiques ne sont pas une partie obligatoire de votre candidature. Toutefois, ils peuvent fournir un contexte utile pour expliquer vos objectifs dans le cadre du Programme, en particulier si vous prévoyez de solliciter des montants de soutien financier plus importants ou un grand nombre de participants. Si vous décidez de joindre des documents stratégiques, veillez à expliquer pourquoi vous les avez inclus lorsque vous répondez aux questions concernant votre Plan Erasmus. Les documents joints qui ne sont pas expliqués et liés à votre Plan Erasmus ne seront pas considérés comme pertinents par les experts qui évalueront votre candidature. Il n'est pas non plus permis d'utiliser des pièces jointes pour fournir des réponses plus longues aux mêmes questions que dans le formulaire de candidature. Si vous n'êtes pas sûr qu'un de vos documents puisse être annexé en tant que document stratégique, veuillez contacter votre Agence Nationale pour obtenir des conseils.

Vous pouvez joindre vos documents stratégiques ici : [Annexes](#)

Plan Erasmus : Objectifs

Introduction

Qu'est-ce qu'un plan Erasmus ?

L'action clé 1 du programme offre des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage aux individus et soutient le développement des établissements d'enseignement et d'autres organismes impliqués dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Les financements que votre organisme reçoit du Programme doivent contribuer à ces deux objectifs. Ceci veut dire qu'en organisant des activités de mobilités pour vos participants, vous devez aussi travailler sur des objectifs plus larges pour votre organisme. Pour atteindre ceci, nous vous demandons de développer un "Plan Erasmus" dans les sections suivantes: un plan qui lie les activités de mobilité aux besoins et objectifs de votre organisme.

Votre plan Erasmus doit répondre à une question clé : comment allez-vous utiliser le financement de l'action clé 1 du programme pour en faire bénéficier votre organisme et l'ensemble de son personnel et de ses apprenants, qu'ils participent ou non à des activités de mobilité.

Le plan Erasmus est composé de trois parties: objectifs, activités, planification de gestion et de ressources. Nous vous demanderons de souscrire aux standards de qualité Erasmus qui consistent des lignes directrices communes à tous les organismes participant au programme à travers l'Europe

Qu'est-ce qu'un plan Erasmus de bonne qualité ?

Le point le plus important à prendre en compte est que votre Plan Erasmus devrait être cohérent et adapté à votre organisme, à ses expériences, à ses ambitions. La candidature doit être une proposition originale, rédigée par votre organisme et spécifiquement pour votre organisme. Lorsque vous répondez aux questions et définissez les objectifs, vous devriez être aussi concret que possible et vous référer à vos autres réponses, en particulier celles de la rubrique "Informations générales" dans laquelle vous avez décrit les besoins et les défis que vous souhaitez viser au sein de votre organisme. Si vous avez joint des documents stratégiques à votre candidature, vous devriez également y faire référence dans vos réponses. N'hésitez pas à répéter une information importante si vous pensez qu'elle aidera les évaluateurs à comprendre vos intentions et objectifs.

Votre candidature à l'accréditation Erasmus devrait être le résultat d'un travail commun au sein de votre organisme. Vos réponses devraient être le fruit d'un échange avec les collègues et responsables pertinents. Si la candidature vous paraît trop difficile, vous pouvez envisager de réduire le nombre d'objectifs et de participants que vous proposez. L'accréditation Erasmus est conçue pour permettre aux organismes d'apprendre et de se développer au fil du temps. Une approche progressive de votre participation au Programme ne réduira pas vos chances de réussite.

Quelle est la durée de validité de l'accréditation Erasmus ?

Si votre candidature est approuvée, l'accréditation Erasmus de votre organisme restera valable au moins jusqu'à la fin de la période de programmation actuelle en 2027, à condition que votre organisme continue de remplir les obligations définies dans l'Appel à propositions accréditations Erasmus.

Le plan Erasmus que vous soumettez au titre de cette candidature peut s'étaler de 2 à 5 ans. Dans les sections suivantes, vous pouvez choisir la durée de votre Plan Erasmus en définissant les objectifs et en estimant le nombre d'activités de mobilité que vous envisagez de mettre en place durant les prochaines années. Sur la base de votre candidature, l'Agence Nationale définira la périodicité des rapports de suivi ainsi que les prochaines mises à jour de votre Plan Erasmus pour que celui-ci reste à jour. Dans le cas où d'importants changements s'opèrent au sein de votre organisme, vous serez également en mesure de demander une mise à jour de votre Plan Erasmus.

Objectifs

Veillez définir les objectifs que votre organisme souhaite atteindre en mettant en œuvre les activités de mobilité de l'action clé 1.

Vos objectifs doivent être concrets, réalistes, et doivent représenter un bénéfice réel pour votre organisme. N'oubliez pas de les lier aux besoins auxquels votre organisme et vos apprenants sont confrontés. Dans le cas où vous auriez joint des documents stratégiques dans la section "Informations Générales", vous devez veiller à ce que les objectifs pertinents statués dans ces documents soient reflétés dans votre Plan Erasmus de cette section. Si besoin, vous pouvez reprendre les informations des réponses précédentes, ou simplement y faire référence dans le cadre de votre réponse concernant les objectifs définis.

Si votre accréditation est approuvée, vos progrès vers la réalisation des objectifs du plan Erasmus feront partie de l'évaluation des activités Erasmus que vous mettez en œuvre. Par conséquent, vous devez choisir des objectifs qu'il est possible de suivre et vous devez expliquer comment vous allez évaluer vos progrès. Vous pouvez définir entre un et dix objectifs.

Veillez énumérer vos objectifs ci-dessous.

Objectif 1

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Prendre en compte la diversité des élèves afin de favoriser la réussite de tous.

Explication

Décrire l'objectif et expliquer dans quelle mesure il est lié aux besoins et défis que vous avez expliqués dans la section "Information Générales"

Cet objectif s'inscrit dans le volet EGALITE du projet académique.

Problématique 1 : Comment faire réussir des élèves aux profils différents ?

- Hétérogénéité de niveaux : 69% en seconde GT mais seuls 45% s'orientent vers une première générale. Des élèves en grande difficulté à côté d'élèves qui recherchent l'excellence, au sein d'une même classe.
- Hétérogénéité socio culturelle : CSP défavorisées à 52,1%. 39,3% de boursiers.
- Public Egpa : des élèves en difficultés scolaires et comportementales.
- Ulis : des élèves porteurs de handicap que nous incluons au mieux afin de leur permettre de maîtriser les fondamentaux et assurer leur bien-être.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

A chaque fin de cycle 4, dès 2023 pour nos futurs troisièmes, en 2024 pour nos futurs quatrièmes, etc. Au terme de l'accréditation, nous espérons des résultats sur tous les niveaux.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

- Réduction de l'écart du niveau scolaire entre élèves.
- Atteindre moins de 10% de maîtrise « insuffisante » dans les domaines du socle en fin de cycle 4.
- Évolution des résultats au DNB. Prise en compte des réussites à N+1 après la troisième.
- Limiter le nombre d'élèves absentéistes ou décrocheurs.

Objectif 2

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Lutter contre l'enclavement et le manque d'ambition

Explication

Décrire l'objectif et expliquer dans quelle mesure il est lié aux besoins et défis que vous avez expliqués dans la section "Information Générales"

Le constat est sans appel : nous sommes confrontés à un manque d'ouverture culturelle malgré nos propositions, certains élèves sont sans ambitions à long terme.

Les échanges à l'international permettraient de favoriser l'atteinte de cet objectif. Souvent des élèves fragiles ne peuvent pas venir aux séjours proposés pour des raisons financières ou par crainte de s'éloigner de la cellule familiale. Cette situation tend à renforcer les discriminations et va à l'inverse des objectifs recherchés.

L'obtention du Label « Génération 24 » est en court pour notre collège. Il permettra de tisser des liens avec d'autres établissements en lien avec l'Olympisme et le para-Olympisme. Elargir les actions développant les prises d'initiatives et l'autonomie des élèves déjà existantes (Club radio, permaculture, apiculture, robotique, sciences, théâtre). Recevoir des mobilités Erasmus+ vise aussi à favoriser l'ambition.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

A chaque fin de cycle 4, dès 2023 pour nos futurs troisièmes, en 2024 pour nos futurs quatrièmes, etc. Au terme de l'accréditation, nous espérons des résultats sur tous les niveaux.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

- Augmentation du nombre d'élèves inscrits aux cordées de la réussite.
- Réussite des élèves au sein de la Section d'Excellence Sportive natation.
- Motivation des élèves dans le travail de communication après les mobilités (affichages, exposés, temps passé ...)
- Nombre d'actions à l'initiative des élèves : écocitoyens, élèves médiateurs, participation aux clubs.
- Nombre de valorisation par des récompenses au mérite (fin d'année).
- Nombre d'élèves ambassadeurs aux portes ouvertes.
- Réponses aux questionnaires bilan des mobilités ERASMUS+.

Objectif 3

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Permettre à chaque élève de vivre sa scolarité dans un climat positif, basé sur la confiance, la bienveillance pour construire sa place dans la société

Explication

Décrire l'objectif et expliquer dans quelle mesure il est lié aux besoins et défis que vous avez expliqués dans la section "Information Générales"

Le troisième défi est de permettre à chaque élève de construire sa place dans la société et de favoriser une scolarité sereine dans un climat positif et de confiance. Le bien vivre ensemble est au cœur de cet objectif.

Nous faisons beaucoup de projets sur cet axe fort de notre projet d'établissement. Les projets Erasmus+ pourraient permettre d'obtenir des résultats meilleurs. A l'étranger les différences sont plus visibles par les élèves. Cela peut montrer que les élèves du même collège sont assez semblables. De plus, vivre des expériences collectives entre pairs et avec d'autres jeunes de l'UE permettraient de ressentir des émotions partagées, source de construction personnelle positive : être ensemble, faire ensemble, vivre ensemble et cela malgré les différences.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

permettre à chaque élève de vivre sa scolarité dans un climat positif, basé sur la confiance, la bienveillance pour construire sa place dans la société

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

- Nombre d'incivilités, retenues, commissions éducatives, sanctions.
- Nombre d'élèves médiateurs formés.
- Nombre de médiation entre pairs.
- Au moins 3 CVC par an.
- Nombre d'actions ponctuelles renforçant la solidarité et les liens collectifs.
- Nombre de questionnaires remplis suite à des mobilités Erasmus+.

Objectif 4

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Former une équipe pluridisciplinaire aux nouveaux enjeux éducatifs et pédagogiques

Explication

Décrire l'objectif et expliquer dans quelle mesure il est lié aux besoins et défis que vous avez expliqués dans la section "Information Générales"

Il apparait indispensable de continuellement se renouveler, expérimenter, comparer des méthodes d'enseignement mais nous sommes confrontés depuis plusieurs années à la diminution des formations continues.

Des mobilités de formation individuelle seraient sans nul doute mise en place afin de répondre à cette problématique. Le fait de comparer des modes d'enseignements, des organisations éducatives est source de richesse.

Comment différencier sa pédagogie ? Comment utiliser davantage le numérique ? comment orienter son enseignement avec une vision plus universelle ? comment utiliser au mieux des techniques nouvelles pour la gestion, pour les agents afin d'être plus efficaces, plus respectueux de l'environnement ? Comment rendre encore plus l'élève acteur de ses apprentissages, responsable de sa scolarité sur le plan des résultats mais aussi sur le plan éducatif et social ...

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

Des résultats seront observés dès l'année 1 pour les personnels ayant participé à une mobilité de formation. Cela rayonnera aux collègues peut être un an ou 2 plus tard si nous partageons correctement nos connaissances. L'utilisation de Magistère et divers espace de travail, peut être une solution pour diffuser les connaissances et ainsi améliorer nos résultats.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

- Nombre de mobilités effectuées.
- Nombre de conseils pédagogiques et de concertations mettant en avant les pratiques innovantes repérées.
- Nombre de mobilités accueillies.

Qui sont les personnes ayant participé à la définition des objectifs de votre plan Erasmus ? Comment se sont organisés les échanges pour sa préparation ?

Les personnes ayant participé à la définition des objectifs de notre plan Erasmus sont des personnes motivées à la base pour mettre en place une mobilité d'apprenants à court terme : M. Danilo Ludovic (EPS), Le Cacheur Bertrand (EPS) et Jamois Marc (anglais). Madame Vidal, Principal du collège était au soutien du projet initial.

Après un contact avec Madame Marcos de la DAREIC nous avons fixé un rendez-vous afin d'échanger sur ce projet de mobilité dans le cadre d'Erasmus+.

A ce rendez-vous Madame Bonneau, gestionnaire du collège était présente avec le reste des personnes précédemment citées.

Nous avons expliqué notre projet de mobilité, les démarches entreprises. Nous avons décrit les problématiques diverses de notre établissement.

Madame Marcos nous a expliqué les 2 types de plans Erasmus+ : court terme ou avec accréditation.

Connaissant le contexte particulier du collège, les problématiques que nous rencontrons et la capacité pour notre équipe d'enseignants à innover, à mettre en place des projets nous avons décidé d'opter pour une demande d'accréditation du collège afin de pouvoir relever les défis dans la durée.

Nous avons ouvert le dossier le jour même. Les autres professeurs ont été sollicités et mis à contribution afin de constituer un comité de pilotage plus riche et divers. L'équipe pédagogique commence déjà à se projeter sur les possibilités qui pourraient s'offrir à notre collège.

Nous sommes partis des documents déjà en place au collège : projet d'établissement et contrat d'objectifs. L'accréditation Erasmus+ nous permet également d'élargir notre champ d'interventions et de faire évoluer de façon plus pertinente nos objectifs.

Plan Erasmus : Activités

Dans cette rubrique, il vous est demandé de proposer un planning général des activités que vous souhaitez organiser et des participants que vous souhaitez soutenir avec les fonds du programme.

Les objectifs que vous proposez ici ne sont pas contraignants pour votre organisme, ni pour l'Agence nationale, car le nombre final d'activités mises en œuvre peut dépendre de divers facteurs, notamment de la disponibilité des fonds.

Les cibles que vous proposez seront évaluées en fonction de leur réalisme et de leur adéquation au vu de la taille, de l'expérience et des objectifs du Plan Erasmus de votre organisme. Les experts qui évalueront votre candidature pourront recommander une révision des cibles, afin qu'elles restent réalistes et proportionnelles au montant global des fonds disponibles.

Planification

Combien de participants souhaiteriez-vous soutenir avec les fonds du Programme ? Veuillez proposer une estimation portant sur au moins deux années.

Année	Nombre estimé d'apprenants	Estimation du nombre de personnels
Année 1	145	4
Année 2	265	6
Année 3	265	6

Explication

Veuillez expliquer brièvement comment vous avez fait vos estimations du nombre d'employés et d'apprenants par an.

L'estimation du nombre d'employés et d'apprenants doit répondre selon nous aux principes suivants :

- Principe d'égalité entre les élèves.
- Une mobilité pour les élèves au moins une fois dans les 4 ans.
- Priorité aux projets déjà en place qui pourraient être enrichie en qualité.
- Respect des standards de qualité Erasmus.

Pour les personnels, la priorité pourra être donnée selon l'investissement des uns et des autres dans la vie de l'établissement. Associer des personnels d'autres services semblent nécessaire car plus inclusif.

Pourquoi pensez-vous que vos estimations du nombre d'employés et d'apprenants par an sont réalistes et appropriées (compte tenu de l'expérience de votre organisme, de sa taille et des objectifs du plan Erasmus) ?

Nos estimations semblent réalistes et appropriées au regard du nombre d'élèves par niveau et des projets déjà en place par niveau.

Un premier projet d'activités concernerait les élèves de la Section d'Excellence Sportive natation (25 élèves) afin de suivre les objectifs : comparer un enseignement à l'étranger permettant de poursuivre l'atteinte du double objectif scolaire et sportif. Comparer des méthodes d'entraînement dans l'enseignement obligatoire et optionnel. Échanger en anglais. Ce projet pourrait être réalisé en septembre 2023.

Un second projet d'activités concernerait tous les élèves de troisième sur un séjour linguistique en anglais, espagnol ou en allemand. Les enseignants ont déjà réalisé ce type de séjour ce qui rend nos estimations réalistes dès l'année 1. Cela concernerait tous les élèves d'un niveau de classe (niveaux quatrième ou troisième).

Pour l'année 2, l'idée serait de reconduire ces mobilités et d'y ajouter des mobilités pour un autre niveau de classe. Tous ces projets doivent être concertés avec tous les enseignants.

Quels profils de personnels et d'apprenants prévoyez-vous d'impliquer? Veuillez expliquer les raisons de vos choix en relation avec vos objectifs. Si vous planifiez d'impliquer des participants ayant moins d'opportunités, n'oubliez pas de les mentionner et de mentionner les activités dans lesquelles ils seront impliqués.

Quatrième pour avoir un bénéfice sur l'année suivante ? élèves ambassadeurs, etc...

Pourquoi les élèves de la section ? public cible, pas inégalitaire
Importance du travail d'équipe et pas que les enseignants mobiles.

Plan Erasmus : Standards de qualité

Les organismes qui mettent en oeuvre des activités de mobilité doivent adhérer à un ensemble commun de standards de qualité Erasmus. Ces standards visent à garantir une bonne expérience de mobilité et une reconnaissance des acquis d'apprentissage pour tous les participants, et s'assurer que tous les organismes qui reçoivent un financement au titre du programme contribuent à ces objectifs. Dans un consortium de mobilité, les standards de qualité Erasmus s'appliquent aux activités mises en oeuvre par tous les organismes bénéficiaires : le coordinateur et les membres du consortium.

Les standards de qualité Erasmus font partie de l'appel à propositions accréditations Erasmus. Ils sont également présentés ci-dessous afin que vous puissiez les lire et y accéder à nouveau facilement lors de la rédaction de votre candidature. Si nécessaire, l'agence nationale compétente déclinera les standards de qualité Erasmus de manière plus détaillée dans le contexte national.

Veuillez lire attentivement les standards de qualité Erasmus présentés ci-dessous et confirmer votre accord.

I. Principes fondamentaux

- **Inclusion et diversité** : les organismes bénéficiaires doivent respecter les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités. Les organismes bénéficiaires doivent garantir des conditions justes et équitables à tous les participants.

Chaque fois que possible, les organismes bénéficiaires devraient activement impliquer des participants ayant moins d'opportunités. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements octroyés par le programme à cette fin.

- **Développement durable et éco-responsabilité**: les organismes bénéficiaires doivent promouvoir un comportement durable et éco-responsable auprès de leurs participants. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les financements octroyés par le programme pour favoriser les modes de déplacement durables.
- **Enseignement numérique - y compris la coopération virtuelle, la mobilité virtuelle et la mobilité hybride** : les organismes bénéficiaires devraient utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique, et pour améliorer la coopération avec les organismes partenaires. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils numériques, les plateformes en ligne et les autres moyens offerts par le programme à cet effet.
- **Participation active au réseau des organismes Erasmus** : l'un des objectifs du programme est de soutenir le développement de l'Espace européen de l'éducation. Les organismes bénéficiaires devraient s'efforcer de devenir des membres actifs du réseau Erasmus, par exemple en accueillant des participants d'autres pays, ou en prenant part aux échanges de bonnes pratiques ainsi qu'à d'autres activités organisées par les agences nationales ou d'autres organismes. Les organismes expérimentés devraient partager leurs connaissances avec d'autres organismes moins expérimentés, en leur offrant des conseils, un tutorat ou une autre forme de soutien. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient encourager leurs participants à prendre part aux activités et aux réseaux des anciens participants.

II. Bonne gestion des activités de mobilité

- **Missions principales- conserver la responsabilité des activités essentielles du projet**: les organismes bénéficiaires doivent conserver en interne les tâches essentielles de mise en oeuvre, qu'ils ne peuvent confier à d'autres organismes.

Les missions principales intègrent la gestion financière des fonds européens, les contacts avec l'agence nationale, les rapports sur les activités mises en oeuvre, ainsi que les décisions qui impactent le contenu, la qualité et les résultats des activités réalisées (comme le choix du type d'activités, de leur durée, de l'organisation d'accueil, la définition et l'évaluation des acquis d'apprentissage attendus, etc.)

- **Organismes intermédiaires, transparence et responsabilité**: pour les aspects pratiques de la mise en oeuvre des projets, les organismes bénéficiaires peuvent recevoir des conseils, une assistance ou des services de la part d'autres organismes, sous réserve de conserver le contrôle du contenu, de la qualité et des résultats des activités réalisées, comme décrit dans la section « Missions principales ».

Si les organismes bénéficiaires utilisent des fonds du programme pour rémunérer d'autres organismes pour l'exécution de tâches spécifiques de mise en oeuvre, les obligations de ces organismes doivent être officiellement définies afin de garantir le respect des standards de qualité Erasmus et la protection des fonds de l'Union. Les éléments suivants doivent figurer dans un accord formel entre le bénéficiaire et le prestataire de services: les tâches à effectuer, les mécanismes de contrôle de la qualité, les conséquences en cas de défaut d'exécution ou d'exécution insuffisante, et les mécanismes de flexibilité applicables en cas d'annulation ou de report des services convenus, qui

doivent garantir un partage juste et équilibré du risque en cas d'événement imprévu. Les documents définissant ces obligations doivent être disponibles pour vérification par l'agence nationale.

Les organismes qui assistent le bénéficiaire pour l'exécution de tâches spécifiques de mise en oeuvre (que ce soit sur une base rémunérée ou bénévole) seront considérés comme des organismes intermédiaires et doivent être enregistrés à ce titre dans les rapports officiels. La participation des organismes intermédiaires doit présenter une réelle valeur ajoutée au développement organisationnel de l'organisme bénéficiaire et à la qualité des activités de mobilité.

Dans tous les cas, l'organisme bénéficiaire demeure responsable de la qualité et des résultats des activités réalisées, indépendamment de la participation d'autres organismes.

- **Contributions versées par les participants:** sous la forme de cofinancement, l'organisme bénéficiaire peut demander aux participants à des activités de mobilité de contribuer, au paiement des biens et des services nécessaires à la réalisation de ces activités. Le montant de la contribution demandée aux participants doit rester proportionnel à la subvention accordée pour la réalisation de l'activité, être clairement justifié, être perçu dans un but non lucratif et ne pas créer des obstacles inéquitables à la participation (tout particulièrement pour les participants ayant moins d'opportunités). Des frais supplémentaires ou autre contribution des participants ne peuvent être collectés par des organismes intermédiaires ou tout autre prestataire de services choisis par l'organisme bénéficiaire.
- **Intégration des résultats des activités de mobilité dans l'organisme:** les organismes bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité réalisées (par exemple, les connaissances acquises par le personnel dans le cadre du développement professionnel), afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisme, son personnel et les apprenants.
- **Développement des capacités:** beneficiary organisations should use the programme funds (and organisational support in particular) in a way that gradually increases their capacity to work internationally on a sustainable, long-term basis. In a mobility consortium, all organisations should benefit in this way.
- **Mises à jour régulières :** les organismes bénéficiaires doivent régulièrement déclarer les informations relatives aux activités de mobilité planifiées et réalisées dans les outils prévus à cet effet par la Commission européenne.
- **Collecte et utilisation des retours d'expérience des participants:** les organismes bénéficiaires doivent veiller à ce que les participants complètent le questionnaire fourni par la Commission européenne. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser les informations fournies en retour par les participants pour améliorer leurs activités futures.

III. Assurer un accompagnement et soutien de qualité aux participants

- **Modalités pratiques :** les organismes bénéficiaires doivent veiller à la qualité des modalités pratiques et logistiques (pour les déplacements, l'hébergement, les demandes de visa, la sécurité sociale, etc.). Si ces tâches sont déléguées au participant ou à un prestataire de services, l'organisme bénéficiaire conserve la responsabilité finale de s'assurer de leur bonne exécution et de leur qualité.
- **Santé, sécurité et respect de la réglementation applicable :** toutes les activités doivent être organisées avec un niveau élevé de sécurité et de protection des participants et doivent respecter l'ensemble de la réglementation applicable (par exemple en ce qui concerne le consentement parental, l'âge minimum des participants, etc.). Les organismes bénéficiaires doivent s'assurer que leurs participants disposent d'une couverture d'assurance appropriée, telle que prévue par les règles générales du programme et par la réglementation applicable.
- **Sélection des participants :** les participants doivent être sélectionnés dans le cadre d'une procédure de sélection transparente, équitable et inclusive.
- **Préparation :** les participants doivent pouvoir demander et recevoir un soutien de leurs organismes d'envoi et d'accueil à tout moment de leur mobilité. Les personnes de contact dans les deux organismes, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. Tous les participants doivent être informés de ces dispositions.
- **Suivi et tutorat :** si le format de l'activité s'y prête, les organismes d'envoi et d'accueil doivent désigner un tuteur ou une personne clé similaire, qui suivra le participant durant son séjour dans l'organisme d'accueil et l'aidera à atteindre les acquis d'apprentissage visés. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la présentation et à l'intégration du participant dans l'organisme d'accueil, ainsi qu'au suivi de son processus d'apprentissage.
- **Soutien pendant l'activité :** les participants doivent pouvoir demander et recevoir un soutien de leurs organismes

d'envoi et d'accueil à tout moment de leur mobilité. Les personnes de contact dans les deux organismes, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. Tous les participants doivent être informés de ces dispositions.

- **Soutien linguistique** : les organismes bénéficiaires doivent dispenser une formation en langue appropriée, adaptée aux besoins personnels et éducatifs ou professionnels des participants. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements spécifiques octroyés par le programme.
- **Définition des acquis d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage attendus à l'issue de la période de mobilité doivent être convenus pour chaque participant ou groupe de participants. Les acquis d'apprentissage doivent être convenus entre les organismes d'envoi et d'accueil, ainsi qu'avec le participant (en cas d'activité individuelle). La forme de l'accord dépendra du type d'activité.
- **Évaluation des résultats d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage et les autres bénéfices pour les participants devraient être systématiquement évalués. Les résultats de l'évaluation devraient être analysés et servir à améliorer les activités futures.
- **Reconnaissance des résultats d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage formels, informels et non formels et les autres résultats obtenus par les participants durant leur activité de mobilité doivent être dûment reconnus par leur organisme d'envoi. Dans la mesure du possible, les instruments européens et nationaux existants devraient être utilisés aux fins de cette reconnaissance.

IV. Partage des résultats et des connaissances sur le programme

- **Partage des résultats au sein de l'organisme** : Les organismes bénéficiaires doivent faire connaître largement leur participation au programme au sein de l'organisme et créer des opportunités pour les participants de partager leur expérience de mobilité avec leurs pairs. Dans le cas de consortiums de mobilité, le partage doit avoir lieu dans l'ensemble du consortium.
- **Partager les résultats avec d'autres organismes et le public** : les organismes bénéficiaires devraient faire connaître les résultats de leurs activités à d'autres organismes et au grand public.
- **Reconnaissance publique du financement de l'Union européenne** : les organismes bénéficiaires devraient faire connaître leur participation au programme au sein de leur communauté et du grand public. Ils doivent également informer tous les participants de la provenance de leur financement.

Souscrire aux standards qualité Erasmus

Pour demander une accréditation Erasmus, votre organisme doit souscrire aux standards de qualité Erasmus et accepter d'être évalué sur la base de ces standards. L'accréditation Erasmus étant valable pour toute la durée du programme, les performances de votre organisme en matière de respect des standards de qualité Erasmus influenceront également le montant du financement que vous pourrez recevoir les années suivantes.

Veuillez lire attentivement les déclarations suivantes et confirmer votre accord :

- J'ai lu et compris les standards de qualité Erasmus ci-dessus.
- Je comprends et j'accepte que les standards de qualité Erasmus fassent partie des critères d'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de cette accréditation
- Je comprends et accepte que les résultats de l'évaluation basée sur ces standards feront partie des critères de décision pour toute subvention ultérieure dans le cadre de cette accréditation.

Plan Erasmus : Gestion

Dans cette rubrique, vous devriez expliquer comment vous prévoyez de mettre en place la gestion des activités de mobilité de l'Action Clé 1 au sein de votre organisme afin de garantir le succès de leur mise en œuvre.

Veillez lire les standards de qualité Erasmus expliqués dans la rubrique précédente et en discuter avec vos collègues et votre direction. Vos réponses au sein de cette rubrique devraient montrer que votre organisme a évalué les ressources et le personnel nécessaires pour mettre en oeuvre les activités prévues conformément aux standards établis.

Standards de qualité Partie I : Principes fondamentaux

Que fera votre organisme pour contribuer aux principes fondamentaux de l'accréditation Erasmus décrits dans les standards de qualité Erasmus ?

i) Inclusion

Notre organisme s'attache déjà à la mise en place de l'inclusion des élèves Ulis dans les classes. Les élèves sont dans les listes des classes au même titre que les autres et participent à tous les cours accessibles pour eux. L'internationalisation pourrait mettre plus en avant les initiatives des publics spécifiques qui ont rarement la chance de partir en séjour avec les autres. Un sentiment d'exclusion peut parfois être perçu par certains même si des actions sont mises en places afin d'éviter ces situations.

Concernant les élèves relevant de l'EGPA, des projets de mobilité pourraient constituer des moments forts afin que tous travaillent conjointement à la gestion du projet en amont et après (préparation du matériel, affichage, exposé, missions collectives ...).

Du côté des personnels des autres services, l'accréditation entrevoit des possibilités nouvelles.

ii) Développement durable et éco-responsabilité

Notre organisme est sensible à cet axe. Nous avons un club permaculture depuis 4 ans. Les élèves sont motivés par ces clubs. Un projet est en cours sur la végétalisation de la cour, a été présenté au département par les élèves. Nous faisons du tri de papier, du tri biologique grâce au compost, de la vente de plantes avec l'horticulture et les segpa mais il y a pleins d'idées qui ne sont pas mises en place par manque de connaissance sur le sujet. Une mobilité sur ce sujet pourrait rendre plus concret les choses à améliorer et cela pourrait permettre à notre collège d'être plus respectueux de l'environnement. Beaucoup d'enseignants sont sensibles à cet axe et il est certain que l'accréditation de l'établissement pourrait faire avancer les choses. Nous pourrions recevoir des mobilités sur ce sujet qui est prioritaire pour nous. Les trajets en train, plus écoresponsables, pourraient être privilégié ce qui ne pouvait que rarement être le cas vu le coût financier.

iii) Education numérique

Notre organisme a été longtemps dans la première vague du déploiement numérique en Sarthe. Nous sommes équipés de 60 tablettes, 2 salles informatiques, de mallette balado-diffusion, un studio d'enregistrement pour notre club radio ... Ce matériel est utilisé par les élèves. Nous avons également des vidéos projecteurs interactifs qui ne sont pas utilisés selon les possibilités maximales. Une formation des enseignants grâce à l'internationalisation pourrait améliorer nos pratiques. Afin de communiquer avec les élèves d'un établissement scolaire partenaire, des plateformes d'échanges seront utilisées. Nous ne savons pas encore si des outils spécifiques à Erasmus sont proposés mais si c'était le cas ils seraient privilégiés.

iv) Participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus

Nous avons pris connaissance récemment des outils existants pour faciliter les échanges au sein de l'UE : la plateforme européenne d'enseignement scolaire regroupant eTwinning et School Education Gateway. Nous aimerions pouvoir proposer l'accueil d'apprenants sur la thématique de la diversité et/ou de l'éco responsabilité. Nos clubs pourront à l'avenir être des atouts à promouvoir auprès d'autres établissements. L'ajout du logo Erasmus+ sera mis sur le site du collège. En l'état actuel de nos recherches, nous passons désormais par les instituts français à l'étranger pour trouver des partenariats.

Standards de qualité Partie II : Bonne gestion des activités de mobilité

Comment les activités de mobilité dans le cadre de l'accréditation Erasmus vont-elles être coordonnées et supervisées dans votre organisme ?

- Comment avez-vous décidé qui sera le coordinateur Erasmus de votre organisme ?
- Qui sera responsable du suivi et du contrôle du respect des standards de qualité Erasmus ?
- Comment la direction de votre organisme va-t-elle être impliquée dans la mise en œuvre des activités de mobilité dans le cadre de l'accréditation Erasmus ?

Les activités de mobilité seront coordonnées par « la Team Erasmus Kennedy » composée d'enseignants, de la Principale et de la gestionnaire. Du côté des enseignants, 3 personnes seront identifiées comme référents Erasmus+ et les enseignants porteurs de projet compléteront le dispositif au moment des projets.

Composition de la « Team Erasmus Kennedy » : Danilo Ludovic (EPS), Jamois Marc (anglais), Le Cacheur Bertrand (EPS). Cette composition peut évoluer en fonction des motivations et disponibilités des uns et des autres. Une co-évaluation sera faite sur l'efficacité de ce comité de pilotage en juin 2023. Elle veillera à la mise en place de support de gestion identique à chaque projet de mobilité (tableau de budget prévisionnel, organisation, objectifs, apprentissage des élèves, respect des standards Erasmus, bilans ...)

M. Danilo a été désigné coordinateur Erasmus lors de la première rencontre avec Madame Marcos puisqu'il a été la personne ayant proposé la mise en place d'un séjour à court terme avec Erasmus+. Cela s'est fait naturellement mais cela peut changer.

Madame Vidal, cheffe d'Etablissement sera responsable du suivi et du contrôle du respect des standards de qualité Erasmus. Elle pourra solliciter l'avis de la Team Erasmus Kennedy.

La Direction et l'intendance du collège seront impliquées à chaque fois dans la mise en œuvre des activités de mobilité dans le cadre de l'accréditation Erasmus quand cela concernera des mobilités d'élèves. Les projets de sortie seront discutés en conseil pédagogique et votés au Conseil d'Administration. La gestionnaire présentera les budgets prévisionnels après travail conjoint avec la Team Erasmus Kennedy.

La Direction du collège sera impliquée également pour les mobilités de formation des enseignants mais le pouvoir décisionnel ne sera pas de droit étant donné que les enseignants se forment sur leur temps de vacances. L'encouragement, la valorisation devra être de mise dans ces cas de mobilité de formation d'enseignant.

Si des changements de personnel ou de direction surviennent au sein de votre organisme, comment garantirez-vous la poursuite de la mise en œuvre des activités de mobilité prévues ?

Si il y a un changement au niveau de la direction, M. Danilo, membre de la Team Erasmus Kennedy a les codes et l'accès à la plateforme. Et inversement avec Mme Vidal qui désignera un nouveau coordonnateur Erasmus en cas de départ de M. Danilo. Mme Vidal, Mme Bonneau et M Danilo participeront à une journée de formation comptable dans le cadre de l'accréditation Erasmus. Un dossier papier et numérique regroupant toutes les informations (codes, tableaux de gestion, standards ...) sera constitué.

Que ferez-vous pour intégrer les résultats des activités de mobilité mises en œuvre dans le travail régulier de votre organisme ?

Pour intégrer les résultats des activités de mobilité mises en œuvre dans le travail régulier de notre organisme nous utiliserons les indicateurs d'évaluation énoncés lors de la présentation de nos objectifs répondant à nos problématiques. Comme nous les avons présentés, ces indicateurs pourront être quantitatifs ou qualitatifs. Ces résultats seront utilisés afin d'évaluer notre contrat d'objectif. Les résultats pourront permettre de faire évoluer le projet d'établissement afin de renforcer certaines actions et/ou au contraire supprimer des actions. Certaines petites actions mises en place dans notre collège pourraient être supprimées si les résultats obtenus suite à des mobilités sont estimés satisfaisants.

Nous chercherons également à recueillir le ressenti de nos partenaires d'échanges afin d'améliorer les projets.

Standards de qualité Partie III : Assurer un accompagnement et soutien de qualité aux participants

Veillez décrire comment vous prévoyez de répartir les tâches de mise en œuvre des activités prévues.

- Outre le coordinateur Erasmus et les autres personnes mentionnées comme personnes associées dans cette candidature, quelles autres personnes seront impliquées et comment ?
- Qui sera responsable des différentes tâches de mise en œuvre (telles que la gestion financière, les modalités pratiques, la préparation et le suivi des participants, le contenu des activités, ou la communication avec les organismes partenaires) ?

Les autres personnes impliquées pourront relever du corps enseignant mais aussi des autres services énoncés plus tôt dans ce document. Toute personne travaillant dans l'établissement pourra être associée à la Team Erasmus Kennedy le temps de son projet. Ces personnes devront respecter le cahier des charges imposé par la Team (documents standards proposés).

Les membres du CA et/ou des conseils pédagogiques auront sans nul doute une influence sur la mise en place des projet de mobilité.

Les parents seront impliqués en amont dans la préparation des projets de mobilités et après au moment de communication qui seront mis en place.

La direction va être impliquée pour la validation du budget prévisionnel de chaque projet, sur les encadrants autorisés à suivre les élèves sur des mobilités.

La Principale adjointe gèrera les absences des enseignants et ajustera les emplois du temps.

L'intendante, Mme Bonneau vérifiera les budgets prévisionnels et permettra de rendre opérationnelle la gestion financière : réservation des transports, de l'hébergement, de la restauration... Une formation académique a été sollicitée sur GAIA.

L'agent comptable assurera la conformité des actes financiers.

La Team Erasmus Kennedy associée aux porteurs de projet feront le travail préparatoire sur ces questions financières.

Les porteurs de projet devront se charger de la préparation et le suivi des participants, du contenu des activités et/ou de la communication avec les organismes partenaires et au sein de l'établissement et auprès des familles. La Team Erasmus Kennedy ne se chargera pas de la mise en place des mobilités sur le plan pratique mais pourra accompagner.

Les élèves seront associés dans la mise en place des projets en amont par leur expérience de l'année passée.

Standards de qualité Partie IV : Partage des résultats et des connaissances sur le programme

Que fera votre organisme pour partager les résultats de ses activités et les connaissances sur le programme ?

i) Partager les résultats au sein de votre organisme

Pour partager les résultats de nos activités et les connaissances sur le programme au sein de notre organismes :

Au sein de notre collège par des affichages, exposés, espaces de travail collaboratif. Les parents et élèves seront informés de l'origine du financement et de la motivation européenne pour l'éducation. Sur les courriers, sur notre site, lors des portes ouvertes, lors des échanges CM2/6ème. Un espace de travail ERASMUS+ sera créé sur le site du collège.

Une salle ERASMUS+ pourra être installée lors des portes ouvertes.

ii) Partager les résultats avec d'autres organismes et le public

Il nous paraît important de partager nos résultats avec nos partenaires proches habituels (mairies, Conseil Départemental) et avec nos partenaires directs des mobilités. Cela par des informations, publications écrites, audios et vidéos. Par des invitations aussi pour venir à nos portes ouvertes ou à nos moments de présentation des projets réalisés.

Avec le public, la presse sera sollicitée.

iii) Affirmer publiquement le financement de l'Union Européenne

Afin d'affirmer publiquement le financement de l'Union Européenne, des articles de presse seront réalisés en amont et après les projets. Le club radio pourrait faire des podcasts pour diffuser les résultats de nos projets auprès de la radio locale.

Sur les courriers pour les parents les tarifs des échanges seront mentionnés afin que ces derniers comprennent et apprécient l'engagement de l'Union Européenne pour l'éducation.

Annexes

Le nombre maximum de toutes les pièces jointes est de 10. La taille maximale d'un fichier est de 15 Mo et la taille maximale totale de toutes les pièces jointes est de 100 Mo.

Déclaration sur l'Honneur

Veillez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal de votre structure et la joindre ici.

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)
Taille totale (Mo)	0

Autres documents

Veillez joindre tout autre document pertinent Maximum 9. L'organigramme et autres documents stratégiques auquel il est fait référence dans la section "Informations Générales" doivent être téléchargés ici. Veillez utiliser des noms de fichiers clairs.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre agence nationale dont les coordonnées sont disponibles ici : [Liste des Agences nationales](#)

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)
Taille totale (Mo)	0

Taille totale (Mo)	0
--------------------	---

Liste de vérification

Avant de soumettre votre formulaire de candidature à l'Agence nationale, veuillez vous assurer que :

- Il remplit les critères d'éligibilité énumérés dans le guide du programme. [Guide du programme](#)
- Tous les champs pertinents du formulaire de candidature ont été remplis.
- Vous avez choisi le bon champ pour votre organisme. Actuellement, le champ sélectionné est : Enseignement scolaire
- Vous avez choisi l'agence nationale correcte du pays dans lequel votre organisation est établie. L'agence nationale actuellement sélectionnée est : FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation

Les documents prouvant le statut juridique de l'organisme candidat doivent être téléchargés dans la plateforme d'enregistrement des organismes, ici : [Système d'enregistrement des organismes](#)

Protection des données personnelles

Veuillez lire notre déclaration de confidentialité pour comprendre comment nous traitons et protégeons les données personnelles. [vos données personnelles](#)

Historique

Version	Heure de soumission	Soumis par	Identifiant de soumission	Statut de la demande
---------	---------------------	------------	---------------------------	----------------------